



Cuzieu

**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres  
En exercice 19  
Présents 15  
Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS  
LE 16 OCTOBRE 2023 À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 10 octobre 2023

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoirs :** Joëlle JULLIEN à Marie José GUBIEN  
Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

**Excusé :** Cédric PASSOS

**Secrétaire de séance :** Vincent CLAPEYRON

2023.44 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose :

Pour le bon fonctionnement des services administratifs et le bon suivi des dossiers à long terme, il y a lieu de procéder à un recrutement.

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste à temps complet et d'un poste à 28 heures hebdomadaires aux grades d'Adjoint administratif – Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe – Rédacteur – Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

Les postes ne correspondant pas au recrutement seront supprimés après la procédure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la création de ces emplois à temps complet et à 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- De prévoir au budget les crédits nécessaires
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions :

- Autorise la création de ces emplois à temps complet et à 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Prévoit au budget les crédits nécessaires
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Vincent CLAPEYRON

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

